

RESPECT

SOLIDARITE

ACTION



L'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs, dite Apei de Lens et environs, est une association à but non lucratif fondée en 1958.

Elle compte 500 adhérents et accompagne près de 700 personnes en situation de handicap intellectuel, de polyhandicap ou d'autisme et de troubles apparentés.

Elle regroupe 13 établissements et services et emploie plus de 300 professionnels dans l'arrondissement de Lens.

N'hésitez pas à nous contacter ! Nous pouvons vous aider...

La détermination d'hier - L'engagement d'aujourd'hui - L'ambition pour demain

Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs

12, rue du Pourquoi Pas - 62300 LENS

☎ 03.21.79.16.39 📠 03.21.28.09.65 @ siege@apei-lens.asso.fr 🌐 www.apei-lens.org

Association membre de l'Unapei  www.unapei.org



Mieux comprendre le handicap mental...



La détermination d'hier - L'engagement d'aujourd'hui - L'ambition pour demain

Définition

L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche organique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

La personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Cette déficience, à des degrés divers, va limiter plus ou moins ses capacités d'apprentissage et d'adaptation sociale et va nécessiter un soutien et un accompagnement adaptés.



Le pictogramme S3A est un symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité. A l'image du symbole « fauteuil roulant », il identifie et signale où il est apposé que l'accessibilité est permise grâce à la mise en œuvre de moyens techniques et humains.

Origine

Les origines du handicap mental peuvent être très diverses et dans 30% des cas elles restent inconnues.



Un handicap mental peut se déclarer :

- **à la conception** : maladies génétiques, incompatibilités sanguines,...
- **durant la grossesse** : radiation ionisante, médicaments, infections ou maladies contractées par la mère,...
- **à la naissance** : souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité, expositions à des toxines ou infections lors de l'accouchement,...
- **après la naissance** : maladies infectieuses, virales ou métaboliques, intoxications, traumatismes crâniens,...

Difficultés spécifiques des personnes

Les personnes en situation de handicap mental peuvent éprouver une ou plusieurs de ces difficultés dans la vie familiale, scolaire ou professionnelle :

- Réaliser les actes de la vie courante,
- Mémoriser et évaluer les informations orales et sonores,
- Fixer leur attention,
- Se repérer dans le temps et dans l'espace,
- Maîtriser les règles de communication et de vocabulaire,
- Intégrer les codes sociaux,
- Maîtriser la lecture et l'écriture ainsi que calculer et manipuler les chiffres,
- S'adapter aux changements imprévus, source de déstabilisation importante.



La personne handicapée, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne à part entière, à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs. Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés qui résultent de son handicap.



Accompagnement indispensable pour faire valoir des capacités

- Aide à la compréhension et au repérage,
- Organisation de l'apprentissage avec des rythmes aménagés, des supports adaptés,
- Prévoir un temps d'adaptation et un environnement bienveillant,
- Faciliter la compréhension des risques de la vie quotidienne.

Il y a une richesse en chacun de nous